

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 487 relatif aux aux de majoration aux tarifs tableau B du décret du 31 décembre 1935.

n° 487

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1948

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro
31 mai 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'article 85 de la loi dn 14 décembre 1926 portant Code du travail maritime, modifié par le décret du 30 juin 1934: Vu le décret du 31 décembre 1933 portant l'administration publique relatif au délaissement forfaitaire des marins blessés au délaissement forfaitaire des marins blessés on malades

Vu le décret du 27 juin 1931 modifiant les articles 11 et 14 du décret du 22 septembre 1891: Vu l'arrêté interministériel du 10 aout 1937 sur le mode de versement des forfanits: Vu le décret du 11 février 1935 dont les dispositions ont été prorogées: Vu le decret des 31 décembre 1938 et 10 juin 1941.

TEXTE INTÉGRAL

Article unique,.— Les taux de majoration à appl'quer aux tarifs du tableau B du décret du 31 décembre 1935, pour la période du 1er janvier au 30 juin 1935 , sont les suivants :

Le Gouverneur
P.

H SIRIEX